

LA NOUVELLE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE POUR L'EMPLOI

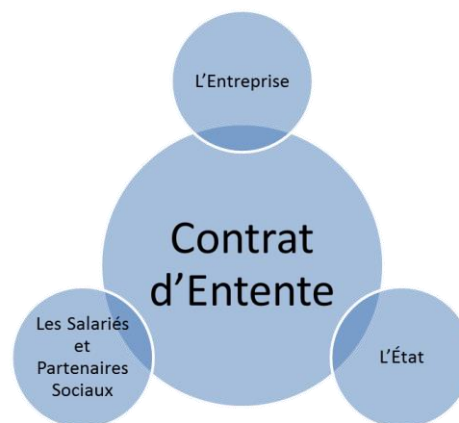
EN 5 THÈMES ET 50 POINTS

Les quatre premiers thèmes points relevés ci-dessous sont la synthèse de l'ouvrage de 300 pages « Cinq ans, cinq millions d'emplois par le made in France » aux éditions Publibook, www.charlesedouardranchin.com

Le dernier thème est une reprise de réflexions ou propositions menées par des économistes ou politiques liées directement à l'emploi ou visant à privilégier ce qui est produit en France

1) Le « CONTRAT d'ENTENTE »

Le « contrat d'entente » est l'expression de l'investissement de l'État dans l'outil industriel. Il actionne par synergie le recrutement par l'Entreprise de demandeurs d'emploi. Toutes les forces s'y retrouvent, l'Entreprise par l'acquisition gratuite d'un nouvel outil, le salarié par un emploi durable et l'État qui trouve une réponse au chômage et aux jeunes sans formation. Les termes du contrat courent sur 5 ans



A. Le recrutement en entreprise

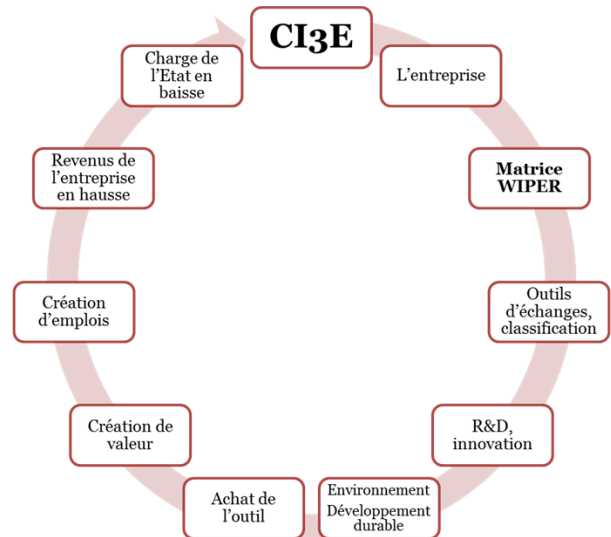
1. Le recrutement est fait en fonction des chiffres de l'entreprise (Chiffre d'affaire, montant de l'investissement, nombre d'employés actuels)
2. Le recrutement d'un chômeur à moins de 10 ans de la retraite sera exonéré à 75% des charges
3. Le recrutement d'un chômeur proche de la retraite qui formera un jeune sans formation sera totalement exonéré de charges et 25% de son salaire sera assumé par l'État
4. Une entreprise ayant des salariés à moins de 15 ans de la retraite bénéficiera de paliers d'exonération de charges
5. Un jeune sans formation sera totalement pris en charge pendant 2 ans par l'État

B. Les garanties de l'État

6. Un engagement sur la durée
7. Supporter les coûts d'un salarié en fonction de sa catégorie, qu'il soit dans « l'Entreprise » ou issu de la recherche d'emploi
8. Promouvoir la formation en entreprise pour les jeunes avec ou sans formation initiale, sans expérience
9. Permettre aux séniors, en recherche d'emploi ou non, qui ont une forte expérience dans « l'Entreprise » de travailler sereinement jusqu'à la retraite tout en formant un jeune de l'objectif précédent.
10. Au terme des 5 ans, l'Entreprise deviendra légalement propriétaire de la machine-outil financée par l'État

2) Financer le nouvel Outil manufacturier et industriel

Le blocage du financement et l'appréhension d'une main-d'œuvre coûteuse ont mis en péril la totalité de l'écosystème industriel et manufacturier français. Aujourd'hui, l'automatisation a réduit le coût de la main-d'œuvre dans le produit final. Un produit fabriqué en France acquiert plus de valeur marketing que celui fabriqué ailleurs. C'est dans l'automatisation que se trouve une réponse pour la compétitivité d'un produit, permettant d'envisager la relocalisation d'usines



A. Le budget

1. Rassembler les aides actuelles directes ou indirectes dans un seul budget de 48 milliards/an
2. Diminuer le crédit d'impôt à l'innovation et Recherche et développement par l'augmentation de l'investissement dans la machine-outil
3. Mettre en place à travers du personnel issu de l'entreprise des pôles gratuits de conseils et d'accompagnement

B. Investir dans le nouvel outil manufacturier et industriel

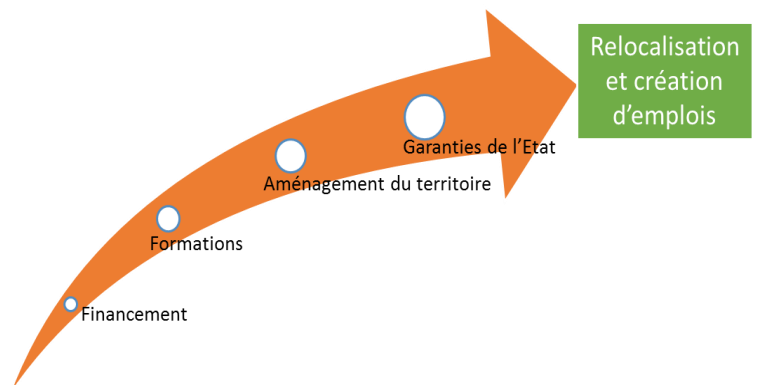
5. Proposer aux entreprises différents paliers de financement, complet partiel ou à crédit préférentiel et sur 5 ans
6. Avoir un plan adapté à chaque entreprise à travers un nouvel organisme de gestion : le CI3E (Centre d'Investissement de l'État pour l'Économie et l'Entreprise)
7. Imposer le développement (en accentuant l'innovation, la recherche et développement) et la fabrication des nouvelles machines-outils en France

C. Garantir la pérennité

8. Chaque entreprise doit avoir accès au financement
9. Le financement de l'évolution du nouvel outil est garanti sur 10 ans
10. Au terme du financement, la machine-outil appartient à l'entreprise

3) Relocaliser la production industrielle

Relocaliser est un moyen efficace d'augmenter ses capacités industrielles. Une automatisation des procédés de fabrication rend cette hypothèse viable et pérenne. Il faut relocaliser avec intelligence, au bon endroit en privilégiant les lieux où habitent les ouvriers et non l'inverse. C'est également l'occasion de mettre en avant le développement durable et de sauvegarder les terres agricoles en réutilisant préférentiellement les actuelles friches industrielles



A. Financement par l'État de la relocalisation

1. Identifier les besoins en main-d'œuvre de l'entreprise et privilégier celle qui est en recherche d'emploi donc immédiatement disponible
2. S'assurer du développement pérenne de la relocalisation

B. La formation

3. Mettre en place un plan de formations régionales pour le personnel, en correspondance avec les besoins présents et futurs de l'entreprise
4. La formation continue devient obligatoire dès le CAP

C. Localiser l'Entreprise au bon endroit sur le territoire

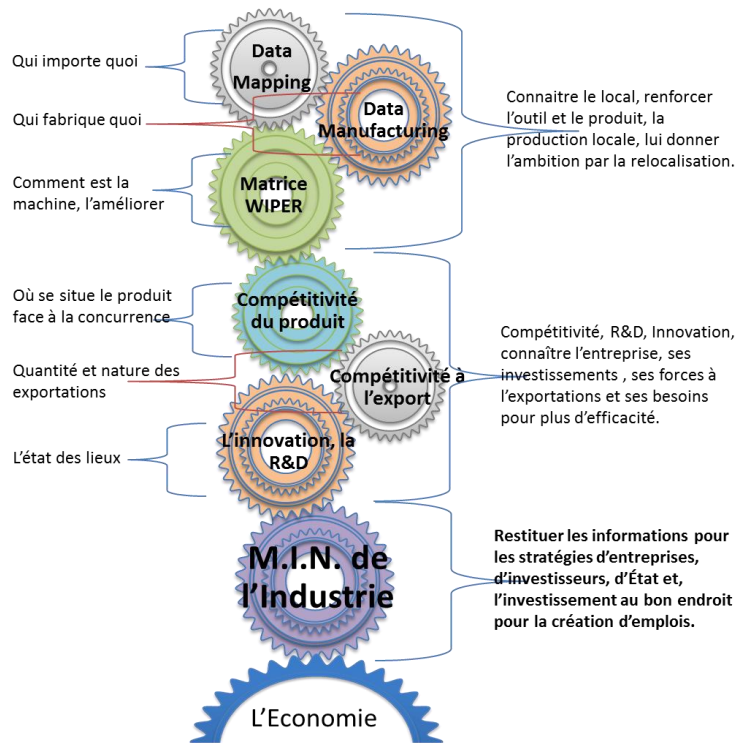
5. Le lieu d'implantation doit être proche du lieu d'habitation des employés
6. L'implantation doit se faire de prime abord sur les lieux de friches industrielles
7. Arrêt d'implantation d'usines sur des terres cultivables

D. Les garanties de l'État

8. L'État garantit pendant 5 ans aux entreprises nouvellement installées qu'il n'imposera pas de nouvelles législations qui leur seraient contraignantes au développement ou à l'investissement
9. L'entreprise ne pourra être bloquée dans son extension dans les 10 ans suivant sa réimplantation
10. L'État garantit la mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins de l'implantation puis du développement

4) Augmenter la production locale par la mise en place d'outils concrets

Comment peut-on augmenter la production locale et en escompter de la compétitivité si l'on est incapable de savoir ce qui y est fabriqué, comment, et par qui ? Pour investir au bon endroit en étant parfaitement efficace, il faut se doter de bases de données alimentées par des outils de management spécifiques.



A. Outil « Data Manufacturing »

1. Savoir qui fabrique quoi
2. Savoir qui importe quoi. Est-ce que ce qui est importé est aussi par ailleurs fabriqué localement ?

B. Outil « M.I.N de l'Industrie »

3. Créer un centre d'échange d'information entre l'acheteur et le fabricant
4. Identifier les entreprises relocalisables
5. Obligation d'étiquetage de l'origine sur tous les produits

C. Outil « Matrice Wiper » L'état d'obsolescence des machines-outils recensées, leurs capacités productives

6. Mettre en place un centre d'analyse des machines-outils
7. Identifier l'axe d'amélioration de chaque machine : la changer, l'améliorer, la transformer

D. Outils de la compétitivité

8. Renforcer les aides aux innovations stratégiques et scientifiques
9. Aider les entreprises dans le virage du numérique par la mise en place au sein des CCI d'un pôle spécifique
10. Simplifier et rendre gratuit l'enregistrement d'un brevet à l'international

5) Modifier et adapter la législation actuelle

Les différentes couches législatives et taxations ont largement mis en péril l'emploi sur le territoire. Il faut redonner un pouvoir et une attractivité au produit fabriqué en France, ainsi que remettre en valeur la main-d'œuvre expérimentée existante. Ce dernier thème est une reprise de diverses réflexions et propositions menées par des économistes ou politiques liées directement à l'emploi ou favorisant la production française

- A. *Imposer la production française dans les appels d'offres publics et privés*
 - 1. *40 % des produits ou matériels dans les appels d'offres publics doivent être issus de la production française*
 - 2. *100 % de la maintenance et le SAV doivent être assurés par une entreprise enregistrée et fonctionnant en France*
 - 3. *60 % des appels d'offres de services ou travaux, aux entreprises françaises*
 - 4. *Mettre en place pour le privé une baisse de la TVA de 0,5 à 2,5 points, récupérable sous forme de bonus dans l'impôt sur les sociétés de l'entreprise, pour celles qui achètent un produit semi-fini fabriqué en France*

 - B. *Réformer l'approche du travailleur détaché*
 - 5. *Rendre obligatoire l'enregistrement d'un travailleur détaché auprès d'une entreprise immatriculée en France existante depuis au moins 5 ans*
 - 6. *Un travailleur détaché ne pourra être moins payé que le smic horaire*
 - 7. *Les taxes et charges de l'entreprise employant un travailleur détaché seront prélevées à la source et en amont du travail, sur un principe de provisions*

 - C. *Favoriser l'entrepreneuriat et la reprise d'entreprises.*
 - 8. *Exonérer d'impôt sur le revenu le repreneur, pendant 2 ans, et partiellement le vendeur*
 - 9. *Ouvrir l'assurance chômage aux démissionnaires d'un CDI pour une création d'entreprises d'au moins 3 salariés*
 - 10. *Gratuité du changement des statuts et enregistrements auprès de l'administration et des Chambres de commerce dans le cas d'une reprise*
-